



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Le tatouage à Auschwitz – comment marquer quelqu'un à vie

Johan Puttemans
ASBL Mémoire d'Auschwitz

5 décembre 2016

Les numéros tatoués sur les bras des rescapés d'Auschwitz ont marqué durablement la mémoire collective. Ce qui explique les réactions virulentes lors du « marquage » des migrants dans certains pays européens. Mais comparaison n'est pas raison...

En 2007, Aïssa Zaïbet, secrétaire du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) du littoral dunkerquois dénonçait le marquage des réfugiés par la police « de chiffres inscrits, au gros feutre indélébile, sur les mains de réfugiés » pour suivre leurs déplacements. « De nos jours, seuls les animaux sont ainsi marqués », soulignait-elle¹. La référence aux camps nazis est apparue en 2015, lorsque la police tchèque a utilisé ce système pour ne pas perdre les enfants compte tenu des arrivées massives de réfugiés. « Aucune loi ne permet de marquer les gens de cette manière », a alors déclaré Zuzana Candigliota, avocate de la Ligue tchèque des droits de l'homme. Pour elle, le procédé rappelle celui utilisé par les nazis afin d'identifier les prisonniers des camps de concentration². En Belgique, c'est en février 2016 que le PTB, parti d'extrême gauche dénonce le marquage au feutre des réfugiés par la police brugoise. Les forces de l'ordre rétorquent que cette pratique permet d'identifier plus facilement les réfugiés sans papiers. La police de Bruges a depuis délaissé les feutres pour les remplacer par des bracelets d'hôpitaux³. Ces déclarations à l'emporte-pièce sont cependant très éloignées de la fonction des tatouages utilisés à Auschwitz.

L'enregistrement des détenus

Le tatouage – ou l'enregistrement des détenus – marque la différence de statut entre deux groupes de déportés à leur arrivée à la Rampe d'Auschwitz-Birkenau : ceux qui allaient vers les chambres à gaz et ceux qui étaient repris dans le système concentrationnaire. Les personnes qui appartenaient à ce dernier groupe possédaient une valeur économique aux

¹ « [À Dunkerque, les associations dénoncent le marquage au feutre des réfugiés](#) », in *LeMonde.fr*, 02.11.2007 (consulté le 5 décembre 2016).

² « [Migrants : polémique en République tchèque après le marquage des réfugiés par la police](#) », in *RTL.fr*, 03/09/2016 (consulté le 5 décembre 2016).

³ « ["Marquage des migrants" : la police brugoise abandonne l'encre au profit de bracelets](#) », in *LeVif.be*, 15.02.2016 (consulté le 5 décembre 2016).

yeux des nazis et n'étaient donc pas immédiatement assassinées dans le centre d'extermination. Contrairement à ceux qui étaient mis à mort directement, ils recevaient un numéro d'enregistrement. Ce numéro n'était, malgré ce qui est communément admis, pas tatoué au début. Le marquage permanent de personnes ne sera instauré que bien plus tard dans l'histoire du complexe concentrationnaire du camp et est une spécificité d'Auschwitz. Quand Auschwitz entra en fonction à la fin du printemps 1940, la destination finale du lieu – qui est à présent bien connue – n'est pas encore établie. Le camp de concentration de taille modeste en comparaison avec d'autres camps de l'*Altreich*⁴ sert à l'origine à emprisonner des résistants polonais. Le système concentrationnaire prévoyait que chaque détenu nouvellement arrivé reçut un numéro de matricule qui était apposé sur l'uniforme. Ce numéro correspondait à ceux présents sur les listes des gardes, qui les utilisaient au cours des appels avant d'aller travailler ou lors du retour au camp. Le numéro remplaçait de fait le nom de la personne. Même les détenus qui décédaient pendant le travail devaient être présents à l'appel, car le numéro n'était enlevé de la liste qu'en fin de journée. Une fois que la mention « décédé » était ajoutée au numéro, le corps pouvait être envoyé vers le crématoire, avec l'uniforme et le numéro de matricule.

La nécessité de tatouer à Auschwitz

Un autre sort était réservé aux détenus malades et alités dans le *Revier* (l'infirmerie). Ils étaient marqués par les SS, contrairement aux détenus qui mouraient d'épuisement. C'est aussi ce qui attendait les détenus qui étaient exécutés par balle au mur des exécutions. Chez eux, le numéro de matricule était apposé avec de l'encre indélébile sur le torse. Sinon, quand un détenu décédait sans uniforme avec le numéro dessus, les SS ne pouvaient plus l'identifier, ce qui entraînait des problèmes administratifs. Le numéro apposé directement sur le torse était donc une solution pratique. Après l'invasion de l'Union soviétique (*Fall Barbarossa*), le 22 juin 1941, un nombre important de détenus arriva à Auschwitz et les décès augmentèrent de façon vertigineuse. Les prisonniers de guerre soviétiques furent déportés en masse pour travailler à partir de l'automne 1941 à l'extension d'Auschwitz. Quand Birkenau entra en action durant le printemps 1942, de plus en plus de gens y périrent. À ce moment, la majorité des détenus à Auschwitz était d'origine juive. C'est alors que l'on commença à envisager la nécessité d'apposer le numéro de matricule de façon permanente avec un tatouage.



Plaque métallique destinée à tatouer © epo

⁴ L'*Altreich* (Vieil Empire) désigne l'Allemagne d'avant début 1938.

L'évolution des tatouages à Auschwitz

La première option était une « plaque de tatouage », sorte de cachet avec des numéros interchangeables. Grâce à un système d'aiguilles de 1 cm, le numéro pouvait être tatoué en une fois au-dessus du sein gauche. L'encre se mélangeait ainsi avec le sang de la plaie. Le système sembla toutefois peu efficace et pas très pratique, à tel point que l'on décida de passer à un processus plus primitif de tatouage avec une aiguille. À l'exception de l'année 1943⁵, le tatouage se faisait toujours sur l'avant-bras gauche. Ainsi, à partir du printemps de 1943, les SS tatouèrent tous les détenus du complexe concentrationnaire d'Auschwitz, ce qui impliqua aussi que toutes les femmes et tous les détenus qui avaient déjà un numéro de matricule sur leur uniforme furent marqués à l'encre.

Témoignage de Sarah Goldberg



Photo de Sarah Goldberg peu après la guerre. © DR

« Et là, c'est le commencement, on rentre dans un bloc et il faut se déshabiller entièrement. On nous a rasé les cheveux, la tête, sous les aisselles, partout. Et puis on nous a tatoués. Quand on a commencé à nous tatouer, une de nos amies, Hélène – c'était la plus jeune – elle s'est mise à pleurer, elle avait peur. Moi j'avais le 51825 et mon amie avait le 51826 et toutes les autres suivaient. Tout dépendait encore de qui le faisait. Parce qu'une de mes amies, elle a un immense numéro. Lorsqu'elle est arrivée et lorsqu'on tatouait – peut-être que je me trompe – on avait encore nos chaussures et nos vêtements, c'est après qu'on va nous déshabiller. Et la personne qui la tatoue dit "je veux tes chaussures". Elle dit "et moi, qu'est-ce que j'aurai moi ? Je veux les garder". Elle a dit "eh bien, tu vas voir ce que je te ferai" et elle lui a mis un immense numéro qui l'a fort fait souffrir, avec du pus et tout. Mais on se rendait bien compte, instinctivement, sans le savoir aussi bien que nous le savons maintenant, que si on ne

se contente pas de mettre uniquement un numéro sur notre robe et chez les hommes sur un pantalon, c'est qu'on ne va plus jamais nous laisser sortir d'ici. Parce que des hommes et des femmes tatoués comme des bêtes qu'on tatoue à l'abattoir avant de les tuer, c'est fini. Et en effet, chez les Allemands, c'était certain qu'on ne sortirait jamais, donc c'était égal qu'on tatoue ces gens puisque personne ne le verra un jour. »

Interview Yale/Fondation Auschwitz (YA/FA/009). 20 mai 1992

Sarah Goldberg naît en 1921 en Pologne. Elle est encore très jeune quand son père se remarie, après le décès de sa mère. Elle a huit ans lorsque sa famille déménage en Belgique. Sarah s'engage politiquement dès sa jeunesse et est opposée au coup d'État de Franco en Espagne. Quand la Seconde Guerre mondiale éclate, elle se rallie

⁵ En 1943, certains convois de déportés furent tatoués, pour une raison particulière, sur la partie supérieure du bras gauche.

à un groupe clandestin du nom de *Die Rote Kapelle* (L'Orchestre rouge) sous le pseudonyme de « Lilly ». Son père et sa belle-mère sont déportés avec le onzième convoi de septembre 1942 et gazés dès leur arrivée. Sarah est dénoncée et arrêtée début juin 1943 par la Gestapo à Bruxelles. Elle est emmenée vers le *Sammellager Dossin* et déportée fin 1943 vers Auschwitz avec le 21^e convoi. Elle y est sélectionnée pour le camp de concentration. Le 18 janvier 1945, elle participe aux marches de la mort vers Ravensbrück. C'est là qu'elle est libérée fin avril 1945. Après la guerre, elle s'impliquera encore de longues années au sein de plusieurs organisations. Sarah Goldberg décède à l'âge de 82 ans à Bruxelles en juin 2003.

Conclusion

Il n'est pas rare de voir passer sur les réseaux sociaux ou dans la presse des réflexions où l'on compare à tort les conditions de vie des réfugiés à celles des déportés dans les camps nazis. Le marquage au feutre des réfugiés est ainsi assimilé aux numéros tatoués sur les bras des déportés affectés au travail forcé. L'inhumanité des formes de traitement des réfugiés n'a cependant aucun rapport avec celle des détenus d'Auschwitz et des autres camps de concentration. Les comparaisons fortes sont souvent utilisées pour marquer les esprits. En abusant à tort, leurs auteurs affaiblissent non seulement leurs discours, mais aussi le travail historique.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.